

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No
Chariot de travail	R A P I D	Heureka 200 A / moteur: DVA 920 G	CH 5022 08

Constructeur	RAPID, Maschinen und Fahrzeuge AG, 6953 Dietikon		
Identification	"Heureka 200 A" sur plaquette du constructeur, "2019" devant No du châssis		
Plaquette constr.	à droite, latéralement sous le siège du conducteur		
No du châssis	à droite, latéralement sous le siège du conducteur		
Ident. du moteur	"DVA 920 G" à droite, latéralement en bas sur bloc plaquette rivée		
Importateur princ.	-		
Véhicule homologué	prototype	Signes fixes dans code du type 'Heureka 200 A' + '2019'	

CHASSIS

Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	mécanique agissant sur roues AR		
Transmission	mécanique non synchronisée		
Nombre de vitesses	4	Entraînement toutes roues *)	
Frein de service	mécanique, à expansion interne, sur les roues AV + indépendant sur chaque roue (3 pédales)		
Frein auxiliaire	mécanique, expansion interne, sur roues AV		
Frein d'arrêt	mécanique, expansion interne, sur roues AV		
Ralentisseur			
Contrôle 2 circ.			

MOTEUR

Marque	SIANZI	Type	DVA 920 G
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	D	Position	au centre
Refroidiss.	air	Nombre cylindr.	2
Alésage	82	Course	88
Cylindrée	929	CV-impôt	4,75
Puissance en CV	20 DIN	à t/min	3000
	kW 14,7		
Bruit	105 dB/A à t/min		3100 **)
Silencieux	1 rot 400 x ø 155 mm		
Mesure des gaz	Bacharach = 5,0		
	Bosch noircissement 2,6 (70 %)		

CARROSSERIE

	motofaucheuse		
Nombre de portes		Indic. vit.	
Ceintures sécurité		Rétroviseur	
Cale		Attelage	
Antivol			
Nombre de places t	1 av	centre	1 ar

DIMENSIONS

	int.	ext.			
Longueur		3260	Empattements	1300	/
Largeur		2180			/
Hauteur		1220	Voie	av 1450	ar 1390
Porte à faux	lat.	270	Voies	av -	ar -
	av	1680			
	ar	280	Braquage	g 5,95	d 6,25
Distance volant - vers l'avant du véhicule				2300	

POIDS

	avant	arrière	total
Poids à vide	730	300	1030
Charge utile			
Poids total	730	300	1030
Garantie fabr.	850	600	1400
Dimens. pneus	7,50-16 +)	5,00-12 +)	(Variantes voir
Ply / atü	4 / 1,2	6 / 2,2	remarques)
Charge pour V max	1280	600	
	20	20	

Garantie poids remarquable avec frein	
Garantie poids remarquable sans frein	
Garantie poids de l'ensemble	
Poids remarquable testé	
Vitesse maximale selon le constructeur	19,2 km/h
Vitesse maximale testée	21,5 km/h
à 3000 t/min au moteur resp. 560 t/min à la prise de force	

<u>EQUIPEMENT</u>	§)
Feux de route	CH 1 2620 01/1 2621 01
Feux route compl.	
Feux de croisement	CH 1 2620 01/1 2621 01
Feux de position	A (E)
Feux de brouillard	Feux rouges BOSCH K 23262
Feux stop	Feu de recul
Clignoteurs	av 1 (E) 1 ar BOSCH K 23262
Catadioptrés	av 1 ar I (E)
Feux de gabarit	av 1 ar CH 1 0833 04
Avert. optique	Eclair. plaque
Essuie-glace	avec/sans lave-glace
Avertisseurs	BOSCH 0 320 023 001 (92) dB/A
	() dB/A
	() dB/A

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule	Chariot de travail		
Marque et type	R A P I D	Heureka 200 A	
Homologation			
No	CH	5022 08	
Carrosserie	motofaucheuse		
Places total	1	avant	
Poids à vide	1030	Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	4,73
Poids total	1030	Cylindrée	929

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

- *) Entraînement : sur toutes les roues, les roues ar. étant déclenchables; blocage des différentiels av et ar
- **) Mesures du bruit selon l'OCE: Avec le véhicule en marche; Vmax = 85,5 dB/A
- +) Variantes de pneus : Avant 10-15 4PR, 1000 kg (1,25), Vmax 20 km/h, voie 1430 mm
Arrière 23 x 8.50-12 2PR, 602 kg (1,1) Vmax 48 km/h, voie 1371 mm
- §) Equipement : la distance des feux rouges, des clignoteurs et des catadioptrés depuis le bord du véhicule est admise pour raisons techniques

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - Nombre de plombs: 1 Leur emplacement: Couvercle du régulateur
- 137/138 - poutre de protection marquée jaune/noir exigée sur la faucheuse
- La roue avant de la faucheuse doit être montée

Chariot de travail

R A P I D

Heureka 200 A

CH 5022-08

F I C H E D E B A R R A G E

A partir du 1er février 1984, la présente fiche d'homologation
est barrée pour l'immatriculation de nouveaux véhicules.
(premières immatriculations).

Berne, 28.12.83